



Examen en vue du recrutement et constitution de réserves de recrutement de conseillers en prévention bilingues de niveau 1 au sein du Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail (SIPP)

Vous souhaitez contribuer à un environnement de travail où les travailleurs se sentent bien et peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes ? Etes-vous à la recherche d'un défi polyvalent et stimulant ? Une fonction de conseiller en prévention à la Chambre des représentants est peut-être faite pour vous !

La Chambre des représentants organise un examen en vue du recrutement et de la constitution de réserves de recrutement de conseillers en prévention bilingues de Niveau 1 au Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail (SIPP).

Qui sommes-nous ?

Le cœur de la politique belge bat à la Chambre des représentants. Les 150 députés, qui sont élus directement tous les cinq ans, représentent l'ensemble de la population belge. Ils débattent ensemble de questions de société et veillent à ce que nos lois soient adaptées à l'évolution rapide de notre environnement. Les députés contrôlent également le gouvernement fédéral. Le débat et le contrôle sont de première importance dans une démocratie.

La Chambre fonctionne grâce à la collaboration de quelques 600 fonctionnaires motivés, qui travaillent chaque jour pour soutenir les députés dans leur travail. Les valeurs fondamentales des fonctionnaires de la Chambre sont la motivation, l'intégrité, le respect, l'esprit d'équipe et la flexibilité.

Le Service Interne de Prévention et de Protection au travail (SIPP) a pour mission de développer et de proposer une politique de bien-être au travail dans le respect des dispositions légales et réglementaires. Cette politique couvre la santé et la sécurité des travailleurs, l'ergonomie et le bien-être, l'hygiène du travail, la médecine du travail et les aspects psychosociaux du travail.

Vos tâches en tant que conseiller en prévention ?

En tant que conseiller en prévention de niveau 1 à la Chambre des représentants, vous jouez un rôle crucial dans le bien-être et la sécurité d'un peu plus de 1000 collaborateurs (environ 600 fonctionnaires et 400 collaborateurs politiques).

Vous endosserez les responsabilités suivantes :

- Vous développez, coordonnez et mettez en œuvre une politique stratégique de bien-être pour notre organisation. Vous le ferez en étroite coopération avec la direction, le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) et les autres partis concernés. Vous traduisez les prescriptions légales et les besoins des collaborateurs en mesures concrètes et réalisables qui contribuent à un environnement de travail agréable.

- Vous élaborez le plan de prévention global et le plan d'action annuel. Sur la base d'analyses de risques approfondies, vous élaborez avec la hiérarchie un plan pluriannuel axé sur l'amélioration durable de la sécurité et du bien-être. En outre, vous élaborez chaque année avec la hiérarchie un plan d'action avec des objectifs, des priorités et un calendrier bien définis.
- Vous intervenez en cas d'urgence concernant la prévention et le bien-être (organisation des premiers secours, sécurité incendie, évacuation, détection d'amiante, travail avec des tiers, ...).
- Vous travaillez en étroite coopération avec différentes équipes internes (tels que le service HR et le service Infrastructure) et divers partenaires externes (tels que le service de médecine du travail, les pompiers, les services externes de contrôle technique, ...).
- Vous conseillez et soutenez le Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT) (préparation de réunions, rédaction et suivi des rapports, organisation et suivi des visites sur le lieu de travail...).
- Vous coordonnez avec vos collègues de la Chambre et du Sénat le fonctionnement du Service interne commun pour la prévention et la protection au travail.

Votre profil en tant que conseiller en prévention

Compétences techniques :

- vous avez une connaissance approfondie de la législation et de la matière de la prévention et de la protection au travail au sens large (Codex Bien-être au Travail, RGPT, RGIE, Normes, Bonnes pratiques, etc,) et vous êtes disposé à suivre des formations complémentaires.

Compétences génériques :

- Agir de manière orientée service : accompagner des clients internes et externes de manière transparente, intègre et objective, leur fournir un service personnalisé et entretenir des contacts constructifs;
- Gérer le stress : réagir aux stress en se focalisant sur le résultat, en contrôlant ses émotions et en adoptant une attitude constructive face à la critique ;
- Conseiller : fournir des conseils à ses interlocuteurs et développer avec eux une relation de confiance basée sur son expertise ;
- Travailler de manière indépendante : être disposé à travailler aussi bien de manière autonome qu'en équipes;
- S'auto-développer : planifier et gérer de manière active son propre développement en fonction de ses possibilités, intérêts et ambition, en remettant en question de façon critique son propre fonctionnement et en s'enrichissant continuellement par de nouvelles idées et approches, compétences et connaissances.

Qui peut participer ?

Les candidats :

- 1° sont citoyens de l'Union européenne ;
- 2° ont une conduite irréprochable (au moment de l'entrée en service éventuelle, vous devez présenter un extrait du casier judiciaire, ancien certificat de bonne vie et mœurs);
- 3° jouissent des droits civils et politiques ;
- 4° sont porteurs d'un diplôme de master et d'un certificat de conseiller de prévention de niveau 1 rédigé en langue néerlandaise ou française.

La langue du diplôme détermine le rôle linguistique auquel le candidat appartient.

Sont également admis : les diplômes ou certificats d'études obtenus à l'étranger qui, en vertu d'accords ou conventions internationales ou en application de la loi ou du décret, sont déclarés équivalents aux titres précités, de même que les diplômes reconnus conformément à la procédure définie par les arrêtés royaux des 6 et 22 mai 1996 qui prennent en considération les dispositions des directives européennes relatives à un système général de reconnaissance des diplômes.

Ces conditions doivent être remplies à la date limite d'inscription, à savoir au **27 février 2025**.

Quelle est la procédure de recrutement ?

Vous pourrez participer à la procédure de sélection organisée par Search & Selection si vous remplissez les conditions d'admissibilité.

1) Tests linguistiques :

Les connaissances passives (niveau Selor/Travaillerpour C1) et actives (niveau Selor/Travaillerpour B2) requises de la deuxième langue nationale sont évaluées au moyen d'un module de test en ligne et d'un entretien oral.

Les candidats qui n'atteignent que le niveau B2 pour les connaissances passives et/ou le niveau B1 pour les connaissances actives sont également admis mais doivent atteindre les niveaux C1 et B2 requis à la fin de la période d'essai au moyen d'un test linguistique supplémentaire. Dans le cas contraire, la période de stage peut être suspendue ou prolongée.

Les résultats de ces tests ne seront pas pris en compte dans le classement final.

Les tests linguistiques se déroulent dans les bureaux de Search&Selection (Zaventem) dans la semaine du 10 mars et du 17 mars 2025.

2) Epreuve technique :

Une étude de cas vous sera confiée afin que nous puissions évaluer vos compétences techniques. Il s'agit de préparer un rapport de mise en service d'un équipement de travail existant du parc de machines de la Chambre des représentants. Vous recevrez un ensemble de caractéristiques de la machine en question et les conditions du poste de travail. Celles-ci sont accompagnées de photos pertinentes de la machine et du poste de travail en question.

Sur la base du degré de soin apporté à l'identification des risques posés par la machine et des mesures préventives proposées, un score est attribué à ce rapport.

Le minimum requis pour réussir l'épreuve technique est de 60%.

L'épreuve technique aura lieu à la Chambre des représentants dans la semaine du 31 mars 2025.

3) Entretien

Avant l'entretien, vous remplirez un questionnaire de personnalité en ligne. Les résultats de ce questionnaire sont directifs ou consultatifs.

Au cours de l'entretien, vous serez évalué sur deux parties : la motivation et 3 compétences génériques. Les compétences génériques sont :

- agir de manière orientée service
- s'auto-développer
- gérer le stress.

Ces trois compétences sont évaluées au moyen de la technique STAR.

La technique STAR est une méthode d'entretien structurée utilisée pour poser systématiquement des questions axées sur le comportement et évaluer les expériences des candidats en se concentrant sur des situations spécifiques, les tâches qu'ils ont accomplies, les actions qu'ils ont menées et les résultats qu'ils ont obtenus.

Le CV sera utilisé comme information complémentaire.

Le minimum requis pour réussir l'entretien est de 60% pour la motivation et de 60% pour l'ensemble des compétences génériques.

L'entretien aura lieu à la Chambre des représentants dans la semaine du 12 mai 2025.

Chaque épreuve de la procédure de sélection est éliminatoire.

Les candidats retenus seront classés en fonction du résultat global obtenu à l'épreuve technique et à l'entretien STAR et seront admis dans une réserve de recrutement pour une période de 2 ans.

Que vous offre la Chambre ?

a) TRAITEMENT - CARRIERE

Le traitement annuel brut indexé de début de carrière est de € 61.205,87 à 82.233,26 €, selon l'expérience professionnelle du candidat au moment de son entrée en service.

Après une période d'essai d'un an (au grade d'attaché) et une évaluation finale positive, le candidat peut être nommé à titre définitif.

La Chambre offre diverses opportunités de changer de fonction au sein de la Chambre après une certaine période. La mobilité interne est possible et même encouragée.

b) AUTRES

- Pécule de vacances ;
- Indemnité de fin d'année ;
- La gratuité des transports publics, une indemnité pour frais de déplacement domicile-lieu de travail ou une indemnité vélo ;
- Assurance hospitalisation gratuite pour vous et votre famille et autres assurances ;
- Possibilités d'évolution de carrière ;
- Offre de formation ;
- Télétravail à temps partiel ;
- Intervention dans votre abonnement internet et indemnité pour télétravail ;
- Régime de vacances avantageux ;
- Restaurant d'entreprise ;
- Possibilités d'activités sportives et de loisirs.

N'hésitez pas à postuler !

c) INSCRIPTION

Postulez via le bouton « je suis intéressée » et faites nous parvenir au plus tard le 27 février 2025 les document suivants :

- **CV**
- **Lettre de motivation**
- **Une copie de vos diplômes (Diplôme de Master et certificat de conseiller en prévention de niveau 1)**

La date limite d'inscription est le 27 février 2025 à 23 h 59. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas acceptées. Les candidatures incomplètes ou ne répondant pas aux conditions d'admissibilité à la fin de la période de candidature ne seront pas non plus prises en compte.

La Chambre des représentants attache une grande importance à la diversité et souhaite dès lors offrir un environnement de travail où chacun puisse s'épanouir pleinement et valoriser au mieux ses talents et compétences, quels que soient son âge, son sexe, son origine ethnique, son handicap, ses convictions religieuses ou son identité culturelle.

C'est notamment dans ce contexte que l'organisation pratique de l'examen pourra, dans des limites raisonnables, être adaptée à la situation des candidats porteurs d'un handicap. La

Chambre travaille à cet effet en coopération avec le SPF Bosa (DG R&D - cellule Diversity - WTC III, Bd Simon Bolivar 30/boîte 1, 1000 Bruxelles).

Si vous souhaitez bénéficier d'aménagements raisonnables, veuillez introduire votre demande par le biais du lien suivant (se connecter > mon dossier > CV > données personnelles).

Lien : <https://travaillerpour.be/fr>

Besoin d'informations complémentaires ?

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur ce poste ou sur la procédure de sélection, veuillez contacter Search & Selection :

- brussel@searchselection.com
- 02/759 22 10